



C.N.B.A

Commission nationale de  
Boxe Amateur

**A RETOURNER  
AVANT LE  
14 NOVEMBRE 22  
via le Comité  
Régional**

# SENIORS HOMMES

## BULLETIN INDIVIDUEL D'ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022

Championnat de France Amateur 2022

Le boxeur :

NOM et Prénom

Né le : .....

--	--	--	--

2004 et avant

Licence n°

--	--	--	--	--	--	--	--

1 lettre et 7 chiffres

Club : .....

Entraîneur / téléphone : .....

Comité régional : .....

Déclare :

- posséder la nationalité française et **avoir le nombre de combats requis (voir critères au verso) à son palmarès à la date du 14/11/2022**
- ne pas avoir été forfait au championnat régional,
- s'engager à ne pas participer à des championnats nationaux étrangers de boxe amateur au cours de la saison 2022-2023,
- être disponible du **03 au 18 décembre 2022** pour participer au CFA Seniors,
- avoir pris connaissance du Règlement du Championnat de France Amateur 2022 et en accepter les conditions,
- présenter sa candidature pour participer au Championnat de France seniors hommes

2022 dans la catégorie de poids :

--	--

**Indiquer la limite  
supérieure de la  
catégorie de poids**

Date de l'engagement : ..... 2022

Signature du  
Boxeur

Signature du  
Président d'association

Signature du  
Président du comité régional

# POINTS PARTICULIERS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR SENIORS 2022

## CATEGORIE DE POIDS SENIORS HOMMES - nés en 2004 et avant

46 - 48 kg	67 kg	67 kg	80 kg	+ 92 kg
51 kg	60 kg	71 kg	86 kg	
54 kg	63,500 kg	75 kg	92 kg	

## FORFAITS

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur.

## BULLETINS INDIVIDUELS D'ENGAGEMENT

Un bulletin individuel d'engagement doit être rempli et signé par le Boxeur, le Président d'association et le Président du comité régional et joint au dossier d'engagement adressé par le comité régional à la FFBoxe (**y compris pour les boxeurs exemptés des championnats régionaux par la direction technique nationale**).

La candidature des boxeurs pour lesquels un bulletin individuel d'engagement n'aura pas été joint ne sera pas étudiée par la commission de sélection.

## CRITERES DE SELECTION

	SH	SF	JH	JF	CH	CF
<b>CFA</b>	15	10	10	8	6	5
	Avec étude du palmarès sur les 2 dernières années Le cas des Champions régionaux, hors critères, sera étudié par la CNBA					
<b>Dom Tom</b>	10	6	8	6	5	5
<b>CATEGORIES EXTREMES</b>						
	48, 51, 92,+92kg	48,75, 81, +81kg	48 ; 52, 92, +92kg	48, 70, 75, 81,+81kg	44, 46, 80, +80kg	46, 48, 75 80, +80kg
	10	7	7	6	4	3

## RESPECT DES REGLES EN VIGUEUR CONCERNANT LE COVID